

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « BIO » du 04/09/2015 – version définitive

Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « BIO » du 04/09/2015 - Version définitive
Date de publication	11/09/2015
Validé par	Thiago Nyssens – Muriel Huybrechts
Annexe(s)	Liste des participants – page 8 Annexe 1 : Présentation Powerpoint

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la réunion précédente et état des lieux
2. Désignation d'un président de séance
3. Election des deux représentants du secteur bio auprès du Collège
4. Discussion : quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour l'année 2016
5. Législation bio : vers un texte harmonisé en 2017 ? Inventaire des divergences qui amènent actuellement à une distorsion de concurrence entre Etats membres
6. Discussion : établissement des priorités de la SOCOPRO pour l'année 2016
7. Divers : définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée
8. Synthèse des décisions.



I. Validation du procès-verbal de la réunion précédente et état des lieux

Le procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle du 19 mai 2015 est approuvé.

II. Désignation d'un président de séance

M. Philippe Neuville est désigné en tant que président de séance.

III. Election des deux représentants du secteur bio auprès du Collège

Ce point est présenté par Thiago Nyssens (SOCOPRO, Chargé de projet – Filière Bio), voir présentation PowerPoint.

Daniel Collienne (membre effectif, Collège des Producteurs) et Philippe Neuville (membre suppléant, Collège des Producteurs) remettent leur mandat en jeu. Il est rappelé que les présentes élections ont pour objectif la désignation de deux représentants de l'ensemble du secteur Bio, au sein du Collège des Producteurs.

Les candidats proposés sont les personnes suivantes :

- Daniel Collienne
 - Sprimont (Liège)
 - Polyculture – élevage laitier – autonomie complète
 - 20 Ha cultures – 40Ha prairies
- Bernard Debouche
 - Liernu (Namur)
 - 170 Ha cultures et légumes plein champs dont 7 Ha vergers
 - Reconversion (45 Ha en tout)
- Cédric Dumont de Chassart
 - Ramillies (Brabant wallon – Liège – Namur)
 - Cultures - légumes plein champs – limousin
 - 100 Ha en Bio, le reste : à convertir
- Dominique Jacques
 - Bourlers (Hainaut)
 - 43 Ha BIO Polyculture – Elevage

Suite à la présentation des candidats et de leurs motivations, il est demandé aux douze producteurs présents à l'Assemblée de procéder aux votes (électroniques) afin de désigner le membre effectif puis le membre suppléant. A la majorité des voix, M. Daniel Collienne est élu membre effectif (50% des votes) et M. Dominique Jacques membre suppléant (69% des votes).



IV. Avis Discussion : Quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour l'année 2016

Les priorités choisies pour le plan de promotion sont sélectionnées par les producteurs lors des Assemblées du Collège et via des consultations par internet et font l'objet d'un suivi grâce à une collaboration directe et quotidienne entre l'APAQ-W et le Collège et au travers de groupes de travail.

Stéphanie Chavagne, Coordinatrice de programmes de promotion agriculture biologique, explique les actions effectuées par l'APAQ-W de septembre 2014 à juillet 2015 (voir présentation PowerPoint).

Un site internet a été créé pour servir de référence à l'agriculture Bio wallonne : biodewallonie.be. Celui-ci regroupe un ensemble d'informations relatives à l'agriculture biologique et permet l'identification des lieux de vente des produits en Wallonie et à Bruxelles.

Plusieurs campagnes d'informations comprenant des actions multifacettes ont été mises en place, axées sur les thèmes suivants :

- Le contrôle et le label : il s'agit d'éclairer le public sur la fiabilité du caractère Bio et dissiper les doutes du consommateur
- Les fondements de l'agriculture biologique : à cet effet, un set de table a été réalisé et imprimé en grande quantité
- La semaine Bio : onzième édition, en collaboration avec les associations du secteur et permettant une mise en avant du secteur wallon dans son ensemble.

Le lien avec le public est bien établi grâce au site internet qui connaît un grand succès (fréquentation de près de 6618 personnes) ainsi que par une présence active sur Facebook. Les actions ont pu bénéficier de couverture presse très importantes, ce qui est profitable pour le secteur bio.

Des campagnes de promotions sectorielles et transversales ont été effectuées sur les thèmes suivants :

- Les fromages bios wallons : l'objectif étant l'accroissement de la notoriété de ces fromages et la valorisation de la qualité et quantité disponibles. Une campagne 360° a donc été réalisée, par l'intermédiaire de la radio, les lieux de vente et internet.
- L'exportation : soutien à celle-ci via l'élaboration d'un guide en collaboration avec l'AWEX et Biowallonie reprenant les produits présents au salon Agro-alimentaire de Paris (SIAL), distribué sur place.
- Salon Horecatel : présence d'un stand Bio
- Concours Coq de Cristal
- Lancement du fromage « Félait bio »
- Les Journées Fermes Ouvertes : douze fermes bio participantes
- Les Fermes en ville et la foire de Libramont : présence de Bio'mobile.

Le soutien aux acteurs du secteur est organisé grâce au chapiteau « En Terre Bio », présent à la foire de Libramont et lors de la semaine bio.



Les actions vont continuer. Une campagne de promotion sectorielle sur le bovin bio est prévue suite à la demande du secteur. L'accent est mis sur la qualité des produits la mise en avant des producteurs bovins bio wallons. Un appel à candidature pour participer au livret de cuisine comprenant trente portraits de producteurs sera lancé.

Un participant souhaite obtenir plus de précisions sur les budgets disponibles, en particulier celui des JFO, afin de pouvoir évaluer les possibilités ouvertes au niveau des médias. Cela permettrait aussi de pouvoir se positionner par rapport au secteur conventionnel et de répondre à d'éventuelles critiques. Mme Chavagne explique que c'est au Cabinet qu'il revient de décider des budgets alloués, sur base d'une estimation préalable de l'APAQ-W. Pour répondre à cette demande de transparence des budgets formulée par l'ensemble des secteurs, M. Grosjean (Coordinateur, Collège des Producteurs) confirme la mise en place d'un comité de suivi qui se réunira deux fois par an et qui fera le suivi de la situation budgétaire.

Un participant souhaite s'exprimer quant au fromage bio labellisé « La bande des féLAIIT ». Pour lui, le choix d'un autre label permettant une distinction plus marquée avec le secteur conventionnel aurait été plus judicieux. Il lui est répondu que cette campagne a été organisée en accord avec le producteur et l'APAQ-W. En rapport avec la commercialisation de ces produits locaux, un participant relève qu'il est nécessaire que les campagnes de promotion de l'APAQ-W devrait se baser sur des marques offrant au producteur une rémunération juste. M. Grosjean explique que ce point est à l'ordre du jour du Collège, il est effectivement nécessaire de formuler des propositions pour tendre vers un juste prix pour le producteur. A cela, un participant ajoute qu'il serait intéressant d'ajouter un nouveau secteur au sein du Collège des Producteurs : « les produits fermiers », transformés en la ferme et distribués directement au producteurs. Ce secteur manque de représentation.

M. Nyssens (Collège des producteurs) présente une analyse faite par les quatre représentants et Mme Chavagne ayant pour objet de mesurer l'adéquation entre les actions de l'APAQ-W et les attentes des producteurs. Même si il est convenu que les actions prévues pour 2016 seront dans la continuité de celles de l'année 2015, certains ajustements pourraient être prévus. Une vue d'ensemble des actions de l'agence et des priorités du secteur nous montre qu'en 2015, sur 12 demandes de la part du secteur, huit demandes ont déjà été réalisées ou sont en cours, quatre sont en projet et deux sont encore à définir. Six points faibles ont été identifiés, à savoir :

1. La communication et la pédagogie

- Le secteur demande plus de communication en rapport avec la santé
- Il serait intéressant de prévoir une « boîte à outils » permettant à l'agriculteur de trouver le support pédagogique qui correspond à ses besoins. Cette diversité d'outils devrait répondre à la diversité des compétences en communication de chaque producteur.
- Une communication transparente sur les prix du bio est nécessaire.

2. Semaine Bio/fermes ouvertes : une grande différence de fréquentation entre les fermes ouvertes et la semaine bio est constatée. Une comparaison des budgets à ce sujet est à prévoir. Il est nécessaire de rappeler que les deux événements ne sont pas destinés au même public et ne partagent pas les mêmes objectifs. Force est de constater qu'à la semaine BIO, les événements qui remportent du succès sont ceux où des activités et événements sont prévus à la ferme en plus d'une « porte ouverte ». Les producteurs sont donc invités à prévoir des activités dans leur ferme, à activer davantage leurs réseaux, tout en sachant que l'engouement de la presse est bien réel pour la semaine bio.



3. Le site de biodewallonie : il est nécessaire que le maximum de producteurs bio y figure. Une relance va être effectuée à ce sujet. Cela doit devenir un site de référence. Pour cela, il faut veiller à ne pas multiplier les listes de producteurs, renforcer le dynamisme et l'exhaustivité du site.
4. La communication vers les producteurs : afin de renforcer leur confiance, l'APAQ-W devrait davantage tenir le producteur au courant des actions menées.
5. La troisième voie du circuit court : le site biodewallonie pourrait aussi diriger les consommateurs vers les initiatives citoyennes se situant entre le magasin à la ferme et le distributeur et qui représentent un certain volume de vente.

Suite à l'exposé des points ci-dessus, il est relevé par l'Assemblée que l'amélioration du site internet est un point important et qui ne devrait pas nécessiter un budget trop important. Il serait intéressant que le consommateur puisse aussi y retrouver des informations législatives.

6. Approfondissements sur la Fête des récoltes

Cette idée émane d'une sollicitation du secteur, afin de profiter d'une triple opportunité constatée au début de l'automne, à savoir :

- Disponibilité saisonnière d'une grande variété de produits locaux
- Disponibilité en temps dans les écoles
- Les ménages ont l'occasion de pérenniser leurs actes d'achats ce qui n'est pas le cas lors de la semaine bio, à la veille des départs en vacances.

Suite au questionnaire web lancé en aout, (54 répondants), les priorités pour cette campagne sont de permettre des retombées directes (élargir clientèle locale) en touchant les familles à travers les écoles. Les cuisines collectives constituent aussi un public cible mais celui-ci reste difficile à convaincre, ce qui peut nécessiter le support d'autres campagnes de l'APAQ-W (comme le clic local).

Un brainstorming fut ensuite organisé afin de réfléchir aux questions ci-dessous, en rapport avec la future « fête des récoltes ». A cause du timing très serré, seules les trois premières questions purent être abordées et de manière très succincte.

- Quelles sont les conditions qui permettraient d'augmenter la participation des producteurs ?
 - Avoir quelqu'un qui aide les producteurs dans la communication envers les écoles (marketing), dans la mise en place des partenariats, dans la logistique des visites etc.
- Quelles sont les activités qui pourraient être organisées lors des visites des écoles ?
 - Ateliers cuisine
 - Autocueillette
- Quels pourraient être les débouchés novateurs ?
 - Le mois d'octobre, c'est mieux, il y a encore plus de débouchés.
 - Le nom fête des récoltes implique que fruiticulture et maraichage, on pourrait utiliser fête du bon, fête de l'abondance



- Les normes d'hygiène et de certification liées à la vente directe peuvent constituer un frein à l'évènement
- Comment toucher les collectivités ?

V. Législation bio : vers un texte harmonisé en 2017 ? Inventaire des divergences qui amènent à une distorsion de concurrence entre Etats membres.

Ce point est présenté par Muriel Huybrechts (Chargée de projet – Filière bio – Législation), voir présentation PowerPoint. Lors de la précédente Assemblée Sectorielle, il lui avait été demandé d'établir une liste des différences entre la réglementation wallonne et celle des voisins les plus proches. En effet, ces divergences provoquent certaines difficultés et amènent à une distorsion de concurrence entre Etats membres, voire entre régions. Vingt-cinq différences majeures ont été ainsi identifiées, certaines seront développées lors de cet exposé.

Il est espéré que le nouveau règlement permettra la résolution des problèmes rencontrés grâce à une certaine harmonisation des normes.

Le point critique majeur se situe au niveau du contrôle car le règlement de base n'est pas suffisamment précis (diapositives 1-2-3-4). Concernant les pesticides, une grande hétérogénéité est constatée au niveau de la méthodologie de mesure et du seuil de décertification¹ d'un produit en cas d'usage ou de contamination. La Belgique est, avec l'Italie, le seul état membre qui applique un seuil légal. Le nombre de contrôles inopinés et d'analyses effectués au sein des exploitations agricoles différent aussi. En Belgique, le nombre de contrôle est très élevé (60 % en Wallonie) par rapport aux autres Etats membres. Le minimal imposé par le règlement européen est de 10 %.

Le secteur de la volaille (diapositives 5-6-7) est particulièrement touché par les divergences de réglementation, sur les points suivants :

- Age d'abattage : le nouveau règlement pourrait fixer un âge d'abattage commun à tous les Etats membres
- La densité maximale à l'intérieur pour poules pondeuses. Les normes sont identiques pour la Flandre et la Wallonie mais différent entre Etats Membres.
- L'accès au parcours extérieur : disparités rencontrées en ce qui concerne l'âge de sortie.

On constate aussi des divergences pour le secteur « animal herbivore » (diapositives 8-9) sur les points suivants :

- « Zero grazing » : selon la réglementation, les herbivores doivent avoir accès aux pâturages pour brouter chaque fois que les conditions le permettent. Cependant, en Allemagne, on ne sort pas les troupeaux en pâture mais du foin leur est apporté sur un parcours extérieur. Ceci est contraire à la philosophie du règlement. Les Allemands envisagent les conditions déterminant l'accès aux pâturages d'un point de vue géographique et non climatique.
- L'âge de sortie minimal pour les jeunes herbivores : le règlement ne précise aucune règle. En Wallonie, le secteur a demandé au ministère de fixer cet âge à six mois dans le cas des bovins. En France, on considère

¹ Il s'agit du seuil de tolérance de substances non autorisées en bio dans un produit avant que la certification de celui-ci ne soit retirée



que les jeunes animaux sous alimentation lactée ne sont pas encore des herbivores, ce qui permet de maintenir les jeunes animaux à l'intérieur.

Au niveau des élevages « ovin-caprin » (diapositives 10-11), certains pays autorisent l'usage des lactoreplaceurs et du lait non bio pour la nutrition des jeunes animaux. Ce genre d'interprétation du règlement ne s'applique pas en Belgique ce qui peut induire des cas de concurrence déloyale. Il a été demandé au Ministère d'interpeller les pays permettant ces pratiques. Au niveau des traitements vétérinaires, les délais d'attente varient du fait d'une interprétation divergente en absence de délai légal (pour certains, 0 = 48 h, pour d'autres : 0 x 2 = 0) (diapositive 13).

Une controverse existe aussi concernant le fait que la Commission prévoit que les animaux soient nourris avec des aliments qui proviennent de l'exploitation ou de la même région (diapositive 12). Cependant la définition de région n'a pas été apportée. En Wallonie, on a défini celle-ci comme étant un rayon de plus ou moins 300 km autour de Spontin. La Flandre considère qu'une région équivaut à toute l'Union Européenne. La Commission a été interpellée sur ce point dans le cadre du nouveau règlement.

Au niveau de la production végétale, la Commission a interdit l'hydroponie (diapositive 14). Cependant, celle-ci n'est pas définie, ce qui conduit à des différences d'interprétation. Les cultures dans des bacs telles que pratiquées dans les pays nordiques (diapositive 15) s'éloignent des principes du bio mais une tolérance est observée pour ce genre de pratiques.

D'autres différences ont également été relevées (diapositive 16). On constate des différences au niveau des plants de fraisier. En production animale, se pose la question du fumier qui provient de l'élevage industriel, cependant, cette notion n'est pas clarifiée. Au niveau de la transformation, on peut citer le cas des sels nitrités interdits en Wallonie mais pouvant faire l'objet de dérogation en Flandre, tout en étant permis ailleurs.

Emmanuel Grosjean souligne qu'il est important que les producteurs se positionnent par rapport à ces différences qui engendrent de la concurrence déloyale. Un document plus formel sera élaboré par rapport à ces constatations et ensuite partagé avec les différents acteurs.

Un participant ajoute que l'adhésion au secteur bio est volontaire, il faut veiller à conserver les règles fondamentales du bio. C'est certainement grâce à des pays comme la Belgique qui maintiennent une certaine rigueur que le secteur bénéficie d'une image positive auprès des consommateurs.

VI. Divers : Définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée

La prochaine Assemblée sectorielle aura lieu lors du deuxième trimestre 2016, des informations supplémentaires à ce sujet seront communiquées ultérieurement.

VII. Synthèse des décisions

- Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 19 mai 2015 est approuvé sans remarque
- M. Daniel Collienne est élu membre effectif et M. Dominique Jacques membre suppléant, au sein du Collège des Producteurs



- Le Collège travaille étroitement avec l'APAQ-W concernant le suivi des actions du plan de promotion et les ajustements nécessaires. Un comité de suivi sera mis en place à cet effet
- Le Collège travaille étroitement avec l'APAQ-W à la création d'un évènement en automne lié aux écoles en tenant compte des demandes émanant du secteur
- Un document plus formel sera établi relatif aux constatations des différences d'interprétation de législation entraînant de la concurrence déloyale
- La prochaine Assemblée Sectorielle aura lieu au second trimestre de l'année 2016.



Annexe 1: Liste des participants à l'assemblée sectorielle bio du 4 septembre 2015

PRENOM	NOM	ORGANISME
BODEZ	<i>Daniel</i>	Producteur
CARTRYSSÉ	<i>Roland</i>	Producteur
CHATEAU	<i>Laurence</i>	DGO3
CHAVAGNE	<i>Stéphanie</i>	APAQ-W
COLLIENNE	<i>Daniel</i>	Producteur
COLLIENNE	<i>Suzanne</i>	Producteur
COLOT	<i>Catherine</i>	SOCOPRO
DE KETTELAEERE	<i>Hélène</i>	Nature & Progrès
DEPAS	<i>Gisèle</i>	Producteur
DEPLANQUE	<i>Jean-Michel</i>	Producteur
DUFRAÏNE	<i>Delphine</i>	APAQ-W
DUMONT DE CHASSART	<i>Cédric</i>	Producteur
GABRIEL	<i>Jean-Pierre</i>	Producteur
GODDEN	<i>Bernard</i>	CRA-W
GROGNA	<i>Philippe</i>	Biowallonie
HAUSSE	<i>Michel</i>	Producteur
HENIN	<i>Marc-André</i>	Producteur
HENROTTE	<i>Bénédicte</i>	Biowallonie
HUYBRECHTS	<i>Muriel</i>	SOCOPRO
JACQUES	<i>Dominique</i>	Producteur
JOSSELET	<i>Edmond</i>	Producteur
LAIXHAY	<i>Isabelle</i>	Producteur
LAMBERT	<i>Joël</i>	Producteur
MORCILLIO	<i>Sylvie</i>	Probila-Unitrab
NEUVILLE	<i>Philippe</i>	Producteur
NYSENS	<i>Thiago</i>	SOCOPRO
OPDEBEEK	<i>Valérie</i>	UNAB
PIRET	<i>Pierre-Yves</i>	SCAR
VAN DAMME	<i>Julie</i>	CRA-W
<i>KNUBBEN</i>	<i>Christian</i>	<i>Producteur</i>
<i>KNUBBEN</i>	<i>Bénédicte</i>	<i>Producteur</i>
<i>EXCUSÉS</i>		
DEWASMES	<i>Véronique</i>	DGO3
DUFRAÏNES	<i>Michel</i>	<i>Producteur</i>
MARTIN	<i>Frédéric</i>	Producteur
DEBOUCHE	<i>Bernard</i>	<i>Producteur</i>

ANNEXE 1



Assemblée Sectorielle

SECTEUR BIO



4 septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur – salon Valériane

ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV de la 2^{ème} assemblée et état des lieux
2. Election des deux représentants du secteur bio
3. Discussion: quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour 2016?
4. Législation bio: inventaire des divergences qui mènent à une distorsion de concurrence entre Etats membres
5. Discussion: établissement des priorités 2016 de la SoCoPro
6. Divers: définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée

04 Septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur



1. Validation PV 2^{ème} assemblée (disponible sur le site web)

- Remarques ou précisions ?

04 Septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur



2. Election des 2 représentants bio au Collège des Producteurs

1. Présentation des candidats
Exploitation – Motivations – Les « plus » – etc...
2. Votes

04 Septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur



ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV de la 2^{ème} assemblée et état des lieux
2. Election des deux représentants du secteur bio
3. Discussion: quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour 2016?
4. Législation bio: inventaire des divergences qui amènent à une distorsion de concurrence entre Etats membres
5. Discussion: établissement des priorités 2016 de la SoCoPro
6. Divers: définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



3. Discussion: APAQ-W priorités 2016 ?

•Introduction :

- Dynamique : Consultation – Collaboration
- Présentation actions 2015 (Stéphanie Chavagne)

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur

Actions de promotion septembre 2014 – juillet 2015

Valériane – 4 septembre



Un site de référence pour le secteur bio wallon : biodewallonie.be



Une base de données : "Où trouver vos produits bio?"

The screenshot shows the website interface for finding organic products. It includes a search bar, a list of product categories with icons (lactés, volailles, fruits, viandes, pains, divers), and a detailed profile for 'Ferme Des Sureaux'. The profile includes contact information, a 'Magasin à la ferme' section, and a 'Histoire' section. A map shows the location of the farm. The APAQ-W logo is visible in the bottom right corner.

Infos pratiques

Histoire

Actions de communication

- Campagnes d'information
 - Je suis contrôlé bio et j'ai mon label
 - Les fondements de l'agriculture biologique
- Campagne d'information & de promotion
 - Semaine bio
- Campagnes de promotion
 - Sectorielle - Les Fromagers bio Wallons
 - Sectorielle - exportation - SIAL
 - Transversales : JFO, Horecatel,



Campagnes d'information

- Je suis contrôlé bio et j'ai mon label

- Appellation « bio » protégée
- Système de certification et de contrôle
- Identification des produits



- Campagne 360 degrés

- Presse magazine : 7 éditions (Top Santé, Femmes d'A, Gaël, Flair, Télé star, Psychologies mag, Télé Pro)
- Radio : 4 antennes (Bel-Rtl, Radio Contact, Nostalgie & émission La 1)
- Sur les lieux de vente (collaboration filière)
- Online (biodewallonie.be – Facebook/semainebio)
- Sur les événements « Animation Bio'mobile » : 10 événements

- Quelques chiffres

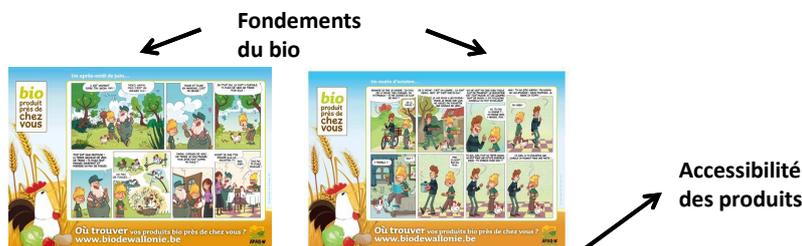
- 105 spots radio diffusés, 9000 triptyques distribués, 8 publi-reportages



Campagnes d'information

- Les fondements de l'agriculture biologique

- Adaptation et impression "Set de table"



- En chiffres : 40 000 exemplaires distribués
- A venir : Livret pédagogique sur l'Agriculture biologique



Campagne d'information & de promotion

- La Semaine bio

- 11^{ème} édition
- Thématique : La rencontre de 8 ambassadeurs



- Objectifs

- Mise en avant du secteur bio wallon dans son ensemble
 - ♦ Mobilisation de la presse
 - ♦ Les Chiffres du bio - Biowallonie
 - ♦ Actions des associations partenaires (Exemple : En Terre bio - UNAB, Echangeons sur notre agriculture - N&P, Colloque - FWA, actions des provinces...)
- Créer la rencontre entre le secteur et le citoyen
 - ♦ Inauguration « En Terre bio »
 - ♦ Marché de la Halle de Han
 - ♦ Et près de 200 activités organisées par les acteurs sur leur lieu de travail



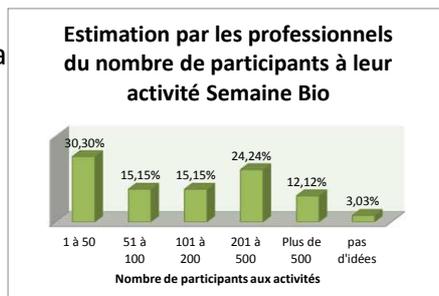
Campagne d'information & de promotion

- Quelques chiffres

- Participation des professionnels :
 - ♦ 131 acteurs : 48 prod – 12 transfo – 42 pdv – 23 assoc – 6 Horeca
 - ♦ 97% sont satisfaits de leur participation *
 - ♦ 72,7 % sont satisfaits de la fréquentation à leur activité

- Pa

- ♦
- ♦
- ♦



ebook

* : Etude de satisfaction soumise aux participants professionnels de la Semaine bio entre le 20 juillet et le 7 août. 25 % ont répondu à cette enquête, soit 33 répondants.



Campagne d'information & de promotion

- Quelques chiffres
 - Présence dans la presse
 - ◆ Grande couverture radio et TV : plus de 30 sujets identifiés
 - ◆ Grande couverture presse écrite & online
- Exemples : supplément « La Libre », cover « Vers l'avenir », cover « Metro », cover « Plein Champs », dossier spécial « BioInfo »,...



JT RTL-TV



JT RTBF



Coûte que coûte RTL-TV



Place Royale RTL-TV



TV lux



Canal C



Campagnes de promotion sectorielles

- Les fromages bio wallons
 - Objectif
 - ◆ Augmenter la notoriété des fromages bio wallons
 - ◆ Valorisation de la qualité et quantité disponible
 - Campagne 360 degrés
 - ◆ Radio : 6 antennes (La Première, Classic 21, Pure FM, Vivacité, NRJ, DhRadio)
 - ◆ Sur les lieux de vente (collaboration filière)
 - ◆ Online (biodewallonie.be – Facebook/semainebio)
 - Quelques chiffres
 - ◆ 144 spots diffusés, 25.000 cartes distribuées, 500 wobblers, 500 affiches, 1013 participants au concours Facebook



Campagnes de promotion sectorielles

- Exportation – SIAL
 - Salon Agro-alimentaire de Paris
 - 19 au 23 octobre
 - 150.000 visiteurs
 - Collaboration avec l'AWEX & Biowallonie
- Quelques chiffres
 - 21 produits mis en avant
 - 3000 impressions FR -NL



Campagnes de promotion transversales

- Horecatel
- Concours Coq de Cristal
- Lancement du fromage « Félaït bio »
- Journées Fermes Ouvertes

48^este
Horecatel
09>12.03.2014

Stand bio



1 acteur
récompensé



Conférence de
presse – juin



12 fermes bio
participantes



Campagnes de promotion transversales

- Fermes en Ville
- Concours du Fromages d'Harzée
- Foire de Libramont
-



Présence Bio'mobile



4 producteurs récompensés

Libramont
Nous sommes tous des enfants de la Terre

Présence Bio'mobile



Soutien aux actions du secteur

- En Terre Bio (Semaine bio & Foire de Libramont)



Namur



Libramont



Très prochainement ...



Campagnes de promotion sectorielles

- Le bovin bio wallon

- Objectif

- ◆ Valoriser la qualité des produits et producteurs bovins bio wallons

- Campagne 360 degrés

- ◆ Magazine : collaboration exclusive Femmes d'A. via un livret de recettes
- ◆ Sur les lieux de vente (collaboration filière)
- ◆ Online (biodewallonie.be – Facebook/semainebio – site partenaire)

- Appel à candidature pour participer au livret de cuisine : 30 portraits de producteurs prévus.

Pourquoi pas vous?



Cellule bio APAQ-W

Stéphanie Chavagne

s.chavagne@apaqw.be

081/33.17.33

Delphine Dufranne

d.dufranne@apaqw.be

081/33.17.27





3. Discussion: APAQ-W priorités 2016?

- **Analyse actions – priorités 2015**
 - Bonne direction
 - 12 demandes :
 - 8 réalisées ou en cours
 - 4 en projet (2015) ou dynamique à intensifier
 - 2 à définir

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



3. Discussion: APAQ-W priorités 2016?

- **Analyse actions – priorités 2015**
 - Différents points d'attention :
 1. Communication et pédagogie
 - +values environnement et **santé** du BIO
 - Diversité outils pédagogiques
 - Communication transparente sur les prix du BIO
 2. Semaine BIO vs fermes ouvertes
 - Différents objectifs -> différentes actions ?
 - Comparer le budget des deux ?

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



3. Discussion: APAQ-W priorités 2016?

- **Analyse actions – priorités 2015**
 - Différents points d'attention :
 3. Site biodewallonie.be :
 - Objectifs à atteindre ?
 - Exhaustivité, site de référence ?
 - Dynamisme et fréquentation ?
 4. + Communiquer sur actions APAQW : via IBIO ?

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



3. Discussion: APAQ-W priorités 2016?

- **Analyse actions – priorités 2015**
 - Différents points d'attention :
 5. La 3^{ème} voie du circuit court : les initiatives citoyennes
 6. Fête des récoltes (**à suivre**)

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



La fête des récoltes ?

- Triple opportunité
 - offre produits – créneau écoles – résolutions de la rentrée
- Objectif : **pérenniser clientèle à travers les écoles**
- Public cible : cuisines collectivités (!) et familles
- Brainstorming
 - Conditions qui augmentent la participation des producteurs ?
 - Idées d'activités lors des visites des écoles (jeu, film, autocueillette etc..) ?
 - Types de débouchés novateurs ?
 - Comment toucher collectivités ?

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV de la 2^{ème} assemblée et état des lieux
2. Election des deux représentants du secteur bio
3. Discussion: quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour 2016?
4. **Législation bio: inventaire des divergences qui mènent à une distorsion de concurrence entre Etats membres**
5. Discussion: établissement des priorités 2016 de la SoCoPro
6. Divers: définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

25 DIFFERENCES MAJEURES LISTEES

POINT CRITIQUE: CONTRÔLE

- résidus de pesticides: décertification en cas d'usage ou de contamination
- planification des contrôles par sondage et des analyses

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

- **ANIMAL:**
 - ❖ **volaille:** âge d'abattage, densité, âge de sortie
 - ❖ **herbivores:** zero grazing et âge de sortie, lait non bio et lactoreplaceurs
 - ❖ alimentation régionale et délai d'attente après traitement vétérinaire
- **VEGETAL:** hydroponie et cultures sur substrats

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

CONTRÔLE

Résidus de pesticides: décertification en cas d'usage ou de contamination

- Compétence des Etats membres: fixation du niveau d'action et méthodologie
- Belgique: seuil
 - ❖ 1,5 x LOD du R CE 396/2005 en Wallonie
 - ❖ 1 x LOD du R CE 396/2005 avec correction de 50% sur le résultat du labo en Flandre
- Italie: seuil
 - ❖ 10 ppb avec facteur de concentration
- Pays-Bas: investigation
 - ❖ 20 ppb
- France et Allemagne: investigation

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

CONTRÔLE

Planification des contrôles par sondage

- Minimal imposé par R CE de 10%
- Belgique:
 - ❖ min 60% en Wallonie
 - ❖ min 50% en Flandre
- Pays-Bas, France, Allemagne,
 - ❖ min 10%

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

CONTRÔLE

Planification des analyses

- Minimal imposé par R CE de 5%
- Belgique:
 - ❖ min 60% en Wallonie
 - ❖ min 50% en Flandre
- Pays-Bas, France, Allemagne,
 - ❖ min 5%

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur

4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

• ANIMAL: volaille

❖ âge d'abattage

UE	BE		FR	ALL	AUT	IT	DK	UK
	Wall	VL						
81 j			81 j			81 j		
racés à croissance lente	1 race à min 70 j	6 races à min 70 j		56 j	56 j		63 j	73 j

04 Septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur

4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

• ANIMAL: volaille

❖ densité maximale à l'intérieur pour poules pondeuses

UE	BE		NL	FR	ALL	AUT
	Wall	VL				
6/m ²	6/m ²	> 6/m ² car étages et jardin d'hiver	> 6/m ² car étages et jardin d'hiver	6/m ²	> 6/m ² car étages et jardin d'hiver	> 6/m ² car étages et jardin d'hiver

04 Septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur

4. Législation bio:
divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

• **ANIMAL: volaille**

❖ accès au parcours extérieur

UE	BE		FR	IT
	Wall	VL		
> 1/3 de leur vie	Dès 6 semaines si T>0°C	Dès 6 semaines si T>0°C	Poulettes (ponte) sortent à 18 semaines	Confinement toléré

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur

4. Législation bio:
divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

• **ANIMAL: herbivores**

❖ zero grazing

UE	BE		NL	ALL
	Wall	VL		
Les herbivores ont accès aux pâturages pour brouter à chaque fois que les conditions le permettent	Interdit Fixation d'une norme de max 6 UGB/ha de prairie pâturée au cours de l'année	Interdit	Interdit Pas de norme mais le sol ne peut être piétiné et l'herbe doit être suffisamment abondante	Autorisé pour des raisons culturelles et historiques

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur

4. Législation bio:
divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

- **ANIMAL: jeunes herbivores**
 - ❖ âge de sortie minimal

UE	BE		NL	FR
	Wall	VL		
Les herbivores ont accès aux pâturages pour brouter à chaque fois que les conditions le permettent	Période estivale définie du 15/05 au 15/10 Bovins: 6 mois Ovins: 2 mois avec conditions annexes Caprins: ?	Période estivale définie du 15/05 au 15/10	Chèvres adultes: 15/05 Jeunes: 15/06	Les jeunes animaux sous alimentation lactée ne sont pas encore des herbivores

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur

4. Législation bio:
divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

- **ANIMAL: ovins et caprins**
 - ❖ lactoreplaceurs certifiés bio

UE	BE		NL	FR
	Wall	VL		
Lait maternel ou lait naturel	Interdits	Tolérés	Tolérés	Interdits

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur

4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

• ANIMAL: ovins et caprins

❖ lait naturel non bio pour jeunes

UE	BE		FR
	Wall	VL	
Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé moyennant conversion des animaux; coexistence d'animaux bio et non bio dans troupeaux

04 Septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur

4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

• ANIMAL: alimentation régionale

UE	BE		FR	ALL	AUT	IT	DK	UK
	Wall	VL						
Même région: 60% pour herbivores 20% pour porcs et volaille	Rayon de +/- 300 km autour de Spontin	Toute l'UE	Territoire national					

04 Septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur

4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

• ANIMAL: délai d'attente après traitement vétérinaire

UE	BE		NL	FR	AUT	IT	DK	UK
	Wall	VL						
Délai légal doublé	0 = 48 h	0 x 2 = 0	0 x 2 = 0	0 x 2 = 0	0 = 48 h			
Absence délai légal: 48 h								

04 Septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur

4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

• VEGETAL: hydroponie et forçage

UE	BE		FR
	Wall	VL	
Hydroponie interdite mais non définie	Culture et forçage sur eau pure autorisé Jus d'herbe interdit		Jus d'herbe autorisé

04 Septembre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur BIO

Namur

4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

SECTEURS LES PLUS TOUCHES

• VEGETAL: cultures sur substrat

UE	BE		DK, SU et FIN
	Wall	VL	
Pas d'interdiction formelle	Autorisé: 1. jeunes plants en mottes ou en pots destinés à être repiqués 2. plantes aromatiques commercialisées dans leur pot/motte		Autorisé: culture de légumes dans bacs

4. Législation bio: divergences et distorsion de concurrence

AUTRES DIFFERENCES MAJEURES LISTEES

- **Contrôle: dérogation points de vente**
- **Production végétale: plants de fraisier,...**
- **Production animale: définition d'élevage industriel, improvac, zone de butinage des abeilles,...**
- **Transformation: résines échangeuses d'ions, sels nitrités, ...**



ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV de la 2^{ème} assemblée et état des lieux
2. Election des deux représentants du secteur bio
3. Discussion: quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour 2016?
4. Législation bio: inventaire des divergences qui amènent à une distorsion de concurrence entre Etats membres
5. Discussion: établissement des priorités 2016 de la SoCoPro
6. Divers: définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



5. Discussion priorités 2016

- Introduction
 - Historique
 - Evolution : 15 priorités sectorielles + transversales
 - **5** encore à initier
 - **10** en cours, dynamique lancée

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



5. Discussion priorités 2016

- **4 priorités sectorielles BIO**
 - **PBIO 1 : Développer BIO via transversalité dans COM et RECHERCHE**
 - Améliorer dynamique collaboration APAQW – CRA – BIOWALLONIE – SOCOPRO
 - **PBIO 2 : Règlement BIO**
 - consultations nouveau règlement 2017 + distorsions de concurrence
 - **PBIO 3 : Disponibilité semences BIO**
 - Comprendre les besoins et enjeux -> législation – recherche
 - Actions concrètes à définir
 - **PBIO 4 : Valorisation viande bovine**
 - Promotion + Recherche engraissement
 - Autres actions à définir

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



5. Discussion priorités 2016

- **3 priorités transversales**
 - **PT1 Simplification administrative (2015)**
 - 3 urgences administratives
 - Guichet unique
 - **PT2 Contrôles AFSCA (2015)**
 - Incohérences et inadaptations
 - **PT12 Aide à la création d'initiatives économiques**
 - Catalyser, amorcer projets
 - Idées bienvenues

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV de la 2^{ème} assemblée et état des lieux
2. Election des deux représentants du secteur bio
3. Discussion: quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour 2016?
4. Législation bio: inventaire des divergences qui amènent à une distorsion de concurrence entre Etats membres
5. Discussion: établissement des priorités 2016 de la SoCoPro
6. Divers: définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur



Prochaine assemblée sectorielle

- Quand ?
 - février-mars 2016 (meilleur moment ?)
- Où ?
 - Décentraliser ?
- Contenu ?
 - Ordre du jour
 - **Commentaires et suggestions bienvenus**
- Divers

04 Septembre 2015 Assemblée sectorielle – Secteur BIO Namur

